

SÉANCE ORDINAIRE
13 MARS 2013

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 13 mars 2013, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Donald Couture	(représentant de Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Charles Therrien	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2013-03-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2013, et suivi.**
- 4.0 Compte rendu du comité administratif du 27 février 2013 : dépôt.**
- 5.0 Rencontres :**
 - 5.1 Points de discussion avec le député Steven Blaney (*Huis clos*) :
 - Économie régionale;
 - Secteur d'emploi;
 - Fonds d'investissement;
 - Carte électorale.
 - 5.2 SISCA-GRAP :
 - Présentation du projet de sécurité alimentaire et inclusion sociale.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**

Fonds de diversification : recommandations du comité :

- Parc du Massif du Sud;
- Valorisation des métiers du secteur bois;
- Municipalité de Saint-Louis;
- Municipalité de Sainte-Sabine.

7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :

- 7.1 Règlement de création du parc régional Massif du Sud : Adoption du règlement no 110-13 (modification du règlement 46-98 : limites du parc régional).
- 7.2 Programme d'aide financière aux MRC : Adoption du rapport 2012.
- 7.3 Émission de certificats de conformité (règlements d'urbanisme).
- 7.4 Services professionnels pour P.I.I.R.L.

8.0 Dossiers du Pacte rural :

- Acquisition d'équipements pour la bibliothèque : Municipalité de Sainte-Aurélie;
- Construction d'un gazébo : Comité de développement de Sainte-Aurélie;
- Transformation de l'église : Municipalité de Saint-Benjamin;
- Club motoneige des Etchemins.

9.0 Affaires courantes :

- 9.1 Projet d'entente intermunicipale (Protection et mise en valeur des boisés privés).
- 9.2 EDF EN Canada inc., résolution d'appui.
- 9.3 Convention collective des employés de la MRC.
- 9.4 Projet de réaménagement des bureaux de la MRC.
- 9.5 Redécoupage de la carte électorale (niveau fédéral).
- 9.6 Dossier Régions Ressources :
- Projet de lettre d'informations pour les citoyens;
 - Rencontre confirmée avec le Ministre délégué aux régions, M. Gaétan Lelièvre, mardi le 26 mars prochain à nos bureaux, 16h30.
- 9.7 Mutuelle de prévention en Santé et Sécurité au travail : Résolutions pour l'adhésion et l'appel d'offres des services professionnels d'un consultant pour la gestion.
- 9.8 Demande de l'ajustement 2012 pour le transport collectif.

10.0 Autres rapports de comités, rencontres et colloques.

11.0 Administration :

- 11.1 Listes des comptes à payer.
- 11.2 État des encaissements et déboursés.

12.0 Correspondance et communications.

13.0 Varia.

14.0 Période de questions.

15.0 Clôture de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2013, ET SUIVI :

2013-03-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2013 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 FÉVRIER 2013 : DÉPÔT :

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 RENCONTRES :

5.1 Points de discussion avec le député Steven Blaney (*Huis clos*) :

- Économie régionale;
- Secteur d'emploi;
- Fonds d'investissement;
- Carte électorale.

Suite à un contretemps, le député Blaney a délégué trois (3) membres de son personnel afin de recueillir le plus d'informations possibles en prévision de la rencontre officielle qui aura lieu à nos bureaux le vendredi 15 mars en après-midi, avec tous les maires disponibles.

5.2 SISCA-GRAP :

- Présentation du projet de sécurité alimentaire et inclusion sociale.

Démarche dans le cadre du programme gouvernemental Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA) 2012-2015 :

2013-03-03

CONSIDÉRANT la démarche de consultation effectuée dans le cadre de l'Approche territoriale intégrée (ATI) au cours de l'année 2009 où 250 personnes de tout horizon ont été rejoints;

CONSIDÉRANT l'implication du Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP) des Etchemins dans le leadership assumé pendant les dix mois qu'a duré cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la consultation a été atteint par la réalisation d'un Plan d'action concerté de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'arrivée du programme gouvernemental Solidarité et inclusion sociale Chaudière Appalaches (SISCA) qui représente un levier financier important pour le territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la persévérance dont le GRAP fait preuve pour soutenir et réaliser le plan d'action de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la MRC dans le processus d'entérinement du plan d'action territorial SISCA;

CONSIDÉRANT la reconnaissance par la MRC du GRAP des Etchemins comme groupe porteur du SISCA pour le territoire des Etchemins;

CONSIDÉRANT la nomination par la MRC d'un représentant au GRAP des Etchemins;

CONSIDÉRANT les démarches de consultations entreprises par le mandat octroyé à la coopérative Niska sous la direction d'un GRAP élargi des Etchemins pour choisir les priorités d'intervention et élaborer le plan d'action territorial pour la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE La MRC des Etchemins reconnaît la priorité d'intervention en sécurité alimentaire identifiée par le comité territorial de partenaires (GRAP élargi);

QUE la MRC des Etchemins reconnaît le plan d'action territorial déposé par le GRAP des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Demande de modulation des programmes d'aide à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

2013-03-04

CONSIDÉRANT QUE le groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP) des Etchemins a déposé son plan d'action lors de la réunion régulière du Conseil des maires du 13 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a accepté le projet par la résolution portant le numéro 2013-03-03;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des maires considère que le plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 (PAGIS), duquel découle le projet déposé par le GRAP, manque de flexibilité et de considérations spécifiques dans son application selon les régions admissibles audit programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au Gouvernement du Québec la modulation des futurs programmes d'aide à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, afin que ceux-ci soient plus adaptés aux besoins spécifiques des différentes régions du Québec;

QUE la présente résolution soit acheminée à :

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

Fonds de diversification : recommandations du comité :

- **Parc du Massif du Sud :**

2013-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation formulée par le comité de diversification et de développement à l'effet d'accorder une aide financière maximale de cinq mille quatre cent dollars (5 400\$) au Parc du Massif du Sud à partir du Fonds de diversification et de développement pour la réalisation d'une étude de marché sur la clientèle industrielle pour le projet d'observatoire du ciel étoilé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

- **Valorisation des métiers du secteur bois :**

2013-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation formulée par le comité de diversification et de développement à l'effet d'accorder une aide financière maximale de quinze mille dollars (15 000\$) à la MRC de Montmagny à partir du Fonds de diversification et de développement pour la valorisation des métiers du secteur bois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

- **Municipalité de Saint-Louis :**

2013-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation formulée par le comité de diversification et de développement à l'effet d'accorder une aide financière maximale de cinquante mille dollars (50 000\$) à la Municipalité de Saint-Louis à partir du Fonds de diversification et de développement pour l'embauche d'un chargé de projet pour l'élaboration d'une stratégie de développement agro-touristique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

- **Municipalité de Sainte-Sabine :**

2013-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation formulée par le comité de diversification et de développement à l'effet d'accorder une aide financière maximale de cinquante mille dollars (50 000\$) à la Municipalité de Sainte-Sabine à partir du Fonds de diversification et de développement pour soutenir et faire la promotion du développement domiciliaire et commercial de la municipalité et pour consolider la coopérative « Action coop Sainte-Sabine ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**7.1 Règlement de création du parc régional Massif du Sud :
Adoption du règlement no 110-13 (modification du règlement 46-98 :
limites du parc régional) :**

2013-03-09

**Règlement de création du parc régional Massif du Sud : adoption du règlement
no 110-13 (modification du règlement no 46-98 : limites du parc régional) :**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi sur les compétences municipales encadre les pouvoirs de la MRC en matière de création et de gestion d'un parc régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déjà adopté le règlement no 046-98 ayant pour objet la création du parc régional du Massif du Sud et le règlement no 055-01 modifiant le susdit règlement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des susdits règlements, la MRC avait déterminé l'ensemble des lots composant le parc et ce tant sur le territoire de la MRC des Etchemins que sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger la délimitation du parc régional du Massif du Sud en fonction du territoire du parc localisé à l'intérieur des limite de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a déjà été transmis à chacun des membres du Conseil des maires;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'adopter le règlement en y soustrayant l'article 5 du projet tel que transmis compte tenu que l'étape qui y est inscrit est déjà réalisé (signature de l'entente avec la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dument été donné le 28 novembre 2012 à l'égard du présent règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE le règlement no 046-98 et le cas échéant le règlement no 055-01 de la MRC des Etchemins soient modifiés de la façon suivante :

Règlement numéro 110-13 : modification des règlements nos 046-98 et 055-01

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement no 046-98 est modifié par le remplacement des mots « de l'article 688 du Code municipal du Québec » par les mots « des articles 112 et suivants de la Loi sur les compétences municipales ».

ARTICLE 2

L'annexe A du règlement no 046-98 est modifié par la suppression de toute référence aux parties de territoire comprises dans la MRC de Bellechasse.

ARTICLE 3

Compte tenu que la MRC de Bellechasse a déjà adopté un règlement décrétant, sur leur territoire, du parc régional du Massif du Sud, que ce parc est connu comme étant une partie intégrante du parc régional du Massif du Sud créé par notre MRC et que cet autre parc y est au surplus limitrophe; la MRC prendra tous les moyens requis et pertinents afin de mettre en œuvre une gestion efficace et cohérente du parc régional du Massif du Sud dans le but de maximiser l'harmonisation entre la gestion du parc régional du Massif du Sud créé par notre MRC et celui créé par la MRC de Bellechasse;

ARTICLE 4

Afin de mettre en œuvre ce qui est mentionné à l'article précédent, la MRC décrète que dans la mesure où elle confie la gestion de l'exploitation du parc régional du Massif du Sud à un tiers conformément à ce qui est prévu aux articles 117 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, elle mettra alors tout en œuvre afin que la personne ou l'organisme identifié soit la même personne ou même organisme que celle ou celui qui aura été identifié par la MRC de Bellechasse pour la gestion et l'exploitation de son parc régional du Massif du Sud;

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.2 Programme d'aide financière aux MRC : Adoption du rapport 2012 :

2013-03-10

CONSIDÉRANT les explications données par le coordonnateur du service de l'aménagement relativement à la reddition de compte devant être transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'aide aux MRC;

CONSIDÉRANT que les activités réalisées au cours de l'année 2012 correspondent à celles prévues pour la deuxième année du Plan de travail approuvé par le Conseil des maires et déposé au MAMROT;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve le rapport des activités réalisées au cours de l'année 2012 dans le cadre du Programme d'aide aux MRC et que ce rapport soit transmis à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.3 Émission de certificats de conformité (règlements d'urbanisme) :

2013-03-11

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 40-2012, 41-2012 et 42-2012 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 7 février 2013, les règlements nos 40-2012, 41-2012 et 42-2012;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier des dispositions du plan d'urbanisme, du règlement relatif aux permis et certificats, du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour effet de corriger diverses mesures réglementaires ainsi que pour assurer la concordance avec le règlement no 106-12 de la MRC relatif aux nouvelles dispositions rendues applicables suite à la décision no 371448 de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 40-2012, 41-2012 et 42-2012 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-03-12

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 06-2012, 07-2012 et 08-2012 de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a adopté le 4 février 2013, les règlements nos 06-2012, 07-2012 et 08-2012;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions du plan d'urbanisme, du règlement relatif aux permis et certificats et du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour effet de corriger diverses mesures réglementaires ainsi que pour assurer la concordance avec le règlement no 106-12 de la MRC relatif aux nouvelles dispositions rendues applicables suite à la décision no 371448 de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 06-2012, 07-2012 et 08-2012 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.4 Services professionnels pour P.I.I.R.L. :

2013-03-13

Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) :

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Québec (MTQ) a accepté, le 26 novembre 2012, la demande d'aide financière qui lui a été adressée dans le cadre du programme visant à pourvoir les MRC d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a transmis une somme de 45 000\$ pour enclencher les travaux (chèque reçu le 26 février 2013);

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consistera à présenter au MTQ un plan de travail détaillé accompagnée d'une ventilation détaillée des coûts;

CONSIDÉRANT QUE dans un premier temps, la subvention versée par le MTQ, devra notamment servir à :

- Établir les besoins;
- Procéder à l'embauche des ressources nécessaires, le cas échéant;
- Rédiger les documents d'appel d'offres et/ou identifier les travaux à réaliser en régie dans le cadre du plan;
- Évaluer les offres de service et procéder au choix d'une firme conformément aux lois et règlements régissant les municipalités du Québec; ou encore, préparer un plan de travail détaillé et déterminer les coûts de réalisation;
- Faire le suivi administratif.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'adjoindre une ressource professionnelle pour préparer les susdits documents d'appel d'offres et évaluer les offres de service;

CONSIDÉRANT l'offre de services conseils présentée par madame France Thibault, ingénieure;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte l'offre de services professionnels de madame France Thibault, ingénieure, pour un montant forfaitaire de 5 000\$.

QUE les activités reliées au mandat accordé sont, et non limitativement :

- Examen des documents disponibles et cueillette d'informations;
- Rencontre des représentants de la MRC pour discussions du dossier, des critères de sélection et des attentes;
- Présentation d'une première ébauche de devis pour discussion;
- Réunion (1) de consultation auprès du MTQ, si nécessaire;
- Travail sur place en collaboration avec les représentants de la MRC pour bonification du devis;
- Présentation d'un document et d'un bordereau de prix préliminaires;
- Correction et version finale;
- Assistance lors de l'appel d'offres pour émission des addendas, si requis;
- Analyse des documents de soumissions des firmes d'ingénieurs;
- Participation au comité de sélection pour attribution des notes techniques.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

- Acquisition d'équipements pour la bibliothèque : Municipalité de Sainte-Aurélie :

2013-03-14

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 9 312,68 \$ Coût du projet : 11 640,85 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 9 312,68 \$ à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet d'acquisition d'équipements pour la bibliothèque. Ce montant sera réduit de toute subvention que la municipalité recevra de la part du ministère de la Culture et des Communications. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité de Sainte-Aurélie pour les années 2010-2011.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

- Construction d'un gazebo : Comité de développement de Sainte-Aurélie :

2013-03-15

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Comité de développement de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 50 227,04 \$ Coût du projet : 62 783,80 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 50 227,04 \$ au Comité de développement de Sainte-Aurélie pour le projet de construction d'un gazebo sur le bord du lac des Abénakis. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité de Sainte-Aurélie pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

• **Transformation de l'église : Municipalité de Saint-Benjamin :**

2013-03-16

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin en collaboration avec la fabrique de la paroisse de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 108 256,92 \$ Coût du projet : 1 904 579,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 108 256,92 \$ à la Municipalité de Saint-Benjamin pour le projet de transformation et d'adaptation de l'église de Saint-Benjamin avec l'intégration d'un volet communautaire. Étant donné que le pacte rural représente 6% du montage financier, le comité technique recommande de faire une exception et d'accepter une part du milieu inférieur à 20%. Le versement de la somme demandée se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité de Saint-Benjamin pour les années 2008 à 2014, et il est conditionnel aux éléments suivants :

- *Présenter la confirmation du financement de DEC et du PIQM;*
- *Démontrer la participation financière de la Fabrique ainsi que l'entente de service;*
- *Soumettre un montage financier qui n'inclut pas l'espace utilisée par la municipalité.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

• **Club motoneige des Etchemins :**

2013-03-17

CONSIDÉRANT QUE le Club motoneige des Etchemins a fait appel au Pacte rural de la MRC des Etchemins pour son projet de remplacement de pont sur la rivière des Orignaux dans le secteur de Saint-Magloire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a accepté par résolution (2011-06-23) de verser une subvention d'un montant de 16 314.00 \$ pour la réalisation de ce projet et qu'un protocole d'entente a été signé le 8 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est toujours pas réalisé à ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte la recommandation formulée par le comité technique de la ruralité et informe le Club de motoneige des Etchemins que le projet doit être réalisé et le rapport final remis d'ici le 15 septembre 2013. Passé ce délai, la subvention déjà versée (8 157.00 \$) sera réclamée et retournée dans l'enveloppe régionale du Pacte rural.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

9.0 AFFAIRES COURANTES :

9.1 Projet d'entente intermunicipale (Protection et mise en valeur des boisés privés) :

2013-03-18

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale en matière d'application de la réglementation relative à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente existe depuis 2002 entre les MRC de Bellechasse, MRC des Etchemins, MRC de Montmagny, MRC de l'Islet et la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de renouveler l'entente à compter du 1^{er} janvier 2013, et sera renouvelée automatiquement par la suite pour une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente annule et remplace l'entente signée en 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, tous les documents relatifs et nécessaires à l'application de ladite entente.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.2 EDF EN Canada inc., résolution d'appui :

2013-03-19

CONSIDÉRANT QUE l'énergie éolienne est une source d'énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE le développement et le maintien de la filière éolienne constituent un atout pour l'atteinte de l'indépendance énergétique prisee par le Parti québécois;

CONSIDÉRANT QUE le développement de notre potentiel énergétique éolien constitue un formidable levier de développement économique et contribue à attirer de grands investissements industriels;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de parcs éoliens constitue une importante source de revenus pour les collectivités les accueillant;

CONSIDÉRANT QU'un gouvernement du Parti québécois a lancé le premier appel d'offres de 1000 MW d'énergie éolienne en 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'État québécois a pris l'engagement, par l'entremise de la stratégie énergétique 2006-2015 de produire, à terme, 4000 MW d'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT QUE la mise de l'avant de cette stratégie énergétique a contribué au développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT QUE le Québec possède la chaîne d'approvisionnement en énergie éolienne la plus développée au Canada avec plus de 150 entreprises actives dans le domaine et que Montréal est le pôle éolien le plus important dans l'est de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE la chaîne d'approvisionnement développée en Gaspésie et dans la MRC de Matane s'est étendue et rejaillit maintenant sur tout le Québec, avec la création de plus de 1200 emplois en Gaspésie / MRC de Matane et près de 4000 au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Parti québécois a identifié la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comme une priorité par la création d'un comité ministériel;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, 700 MW sont manquants pour compléter l'objectif de la stratégie énergétique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les carnets de commandes des usines québécoises de fabrication de composants seront vides à compter de la seconde moitié de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'environ 36 mois sont nécessaires pour respecter l'ensemble du processus réglementaire menant à l'émission des certificats d'autorisation permettant aux gagnants d'un appel d'offres et signataires d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'amorcer la construction d'un parc éolien;

CONSIDÉRANT QUE les contextes continental et international actuels sont favorables au développement de projets à faible coût;

CONSIDÉRANT QUE retarder l'annonce d'un quatrième appel d'offres de 700 MW contribue à générer un climat d'incertitude en matière d'investissements dans l'industrie éolienne et revient à annoncer la fermeture imminente d'usines et la perte de milliers d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles a récemment réaffirmé la spécificité de la filière éolienne et la nécessité de maintenir l'industrie manufacturière y étant associée.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les municipalités de la MRC des Etchemins demandent au gouvernement du Québec :

- 1) De procéder à très court terme à l'annonce d'une initiative d'achat d'électricité par appel d'offres totalisant une puissance de 700 MW d'énergie éolienne;
- 2) D'y inclure les mêmes exigences de contenu régional et québécois qui permettront ainsi d'assurer le maintien de l'industrie éolienne québécoise au-delà de 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.3 Convention collective des employés de la MRC :

2013-03-20

CONSIDÉRANT QUE le comité patronal en est venu à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4179;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif, après étude du dossier, a recommandé l'acceptation de ce projet de convention;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Syndicat ont accepté ce projet de convention et les dernières offres patronales lors d'une assemblée tenue le 21 février 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la convention collective, couvrant les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4179, soit acceptée par le Conseil des maires pour être mise en application dès sa signature;

QUE messieurs Hector Provençal, préfet, et Luc Leclerc, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, cette quatrième convention collective intervenue entre la MRC des Etchemins et le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4179.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.4 Projet de réaménagement des bureaux de la MRC :

2013-03-21

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins envisage le réaménagement des espaces bureaux de son édifice;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit retenir les services d'un professionnel pour réaliser un plan de réaménagement des espaces bureaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte l'offre de service (20130307) déposée par Madame Annie Turmel en date du 7 mars 2013. Ladite offre est de :

Phase 1 : Plans préliminaires : 1 260.00 \$ (taxes en sus)

Phase 2 : Plans pour soumission : 1 410.00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.5 Redécoupage de la carte électorale (niveau fédéral) :

2013-03-22

CONSIDÉRANT la proposition de la Commission indépendante de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec d'exclure les neuf (9) municipalités suivantes soient : Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Magloire, Sainte-Sabine, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Luc-de-Bellechasse et Lac-Etchemin de la MRC des Etchemins de la circonscription de Bellechasse/Lévis;

CONSIDÉRANT QU'il n'a jamais été question, dans les documents précédents de la Commission, de changer ces municipalités de comté;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, les neuf (9) municipalités n'ont pas pu se faire entendre auprès de la Commission lors de ses audiences;

CONSIDÉRANT QUE ces neuf (9) municipalités des Etchemins ne partagent aucune frontière naturelle et n'ont pas d'intérêts en commun avec la circonscription de Montmagny/Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la circonscription de Bellechasse/Lévis, avec ses neuf (9) municipalités de la MRC des Etchemins, aurait une population de taille comparable à d'autres circonscriptions proposées dans leur dernier rapport;

CONSIDÉRANT QUE les Etcheminois sont intimement liés par leur économie, leur culture, leurs institutions et leurs axes de communication à Bellechasse;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
ET RÉSOLU

QU'il faut signifier à la Commission le rejet de la proposition avancée qui aurait pour effet d'isoler les neuf (9) municipalités de leur frontière naturelle;

QU'il faut demander à la Commission de revoir sa décision et de maintenir les neuf (9) municipalités dans la circonscription Bellechasse/Lévis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.6 Dossier Régions Ressources :

- Projet de lettre d'informations pour les citoyens :

Projet de lettre accepté par le Conseil des maires et sera distribué à l'ensemble des citoyens du territoire des Etchemins par chacune des municipalités respectives.

Ce projet de lettre a pour objet d'informer la population du territoire des Etchemins des injustices économiques que causent les avantages fiscaux accordés à certaines régions du Québec dans le but d'y attirer des investisseurs afin de stimuler l'économie des régions ciblées par le gouvernement actuel; ce qui a pour effet de défavoriser la région des Etchemins qui ne bénéficie de très peu de mesure incitative à l'investissement dans son territoire.

- Rencontre confirmée avec le Ministre délégué aux régions, M. Gaé-tan Lelièvre, mardi le 26 mars prochain à nos bureaux, 16h30.

Suite à une communication du bureau du ministre, la rencontre aura lieu au cabinet du ministre Lelièvre le 26 mars prochain à 16h30 à Québec.

9.7 Mutuelle de prévention en Santé et Sécurité au travail : Résolutions pour l'adhésion et l'appel d'offres des services professionnels d'un consultant pour la gestion :

2013-03-23

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la MRC à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
ET RÉSOLU

QUE la MRC ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la MRC ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la MRC;

QUE la MRC autorise le directeur général adjoint Martin Roy à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ :

2013-03-24

CONSIDÉRANT QU'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la MRC d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la MRC confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la MRC confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la MRC s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.8 Demande de l'ajustement 2012 pour le transport collectif :

2013-03-25

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre le service de transport collectif et qu'elle fait appel à Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour la réalisation de ce service;

CONSIDÉRANT QUE les revenus provenant des usagers ont été de 3 482,25\$ pour l'année 2012, lesquels revenus n'étaient pas estimés lors de la demande de subvention pour l'année 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
ET RÉSOLU

QU'une demande d'ajustement d'un montant additionnel de 6 964,50\$ en subvention soit adressée au ministère des Transports pour l'année 2012, en fonction des revenus provenant des usagers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.0 AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :

Dépôt du « Bilan des cinq (5) premiers mois de l'année financière de Radio Bellechasse » par monsieur le maire Denis Beaulieu.

11.0 ADMINISTRATION :

2013-03-26

11.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 236 141,16\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

12.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

1. CADMS :

Copie de la lettre, rédigée par Jean-François Préfontaine DG de la CADMS, adressée à Alain Content président de « Les compagnies du Massif du Sud ». Cette lettre stipule que la CADMS entend mettre en application, dès l'automne 2013, l'exploitation des opérations hivernales (ski de fond, raquette etc...) tel que stipulé dans l'entente de gestion et d'exploitation dûment signée le 27 février dernier entre la MRC de Bellechasse, la MRC des Etchemins et son mandataire la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS). Ladite lettre est accompagnée d'une résolution du conseil d'administration de la Corporation portant le numéro 110213-05 adoptée lors de la séance du 11 février 2013.

13.0 VARIA :

Aucun point n'est ajouté.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise.

2013-03-27

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER